

## Contexte :

### COL DE LA CROIX :

Le Col de la Croix est une liaison directe entre Les Diablerets et Villars-sur-Ollon. Le site de l'exposition Paysages en Poésie se situe 500 m. au sud-est de la route actuelle du Col. Il s'agit d'une petite colline aux pentes raides défendant naturellement l'accès au Col. Ce site a une grande valeur paysagère car il s'agit d'un milieu naturel alpin, reconnu d'importance nationale. Il est essentiel de le protéger. Le site est constitué d'une pelouse alpine avec une flore diversifiée et quelques arbres isolés.

Le site possède également une valeur patrimoniale avec des traces historiques d'anciennes luttes entre Vaudois et Bernois. Le paysage a été modelé par les activités humaines, particulièrement l'agriculture, avec les chalets d'alpage et les pâturages.

### CHÂTEAU D'OEX :

La colline du Temple domine Château d'Oex offre une vue panoramique sur la vallée. A son sommet se trouve le temple, construit en pierres et en bois, et doté d'une forte empreinte historique, comme en témoigne le clocher, ancienne tour de garde. Un mur fait le tour de la colline et délimitait, autrefois, le cimetière. Aujourd'hui, cet espace est recouvert d'une pelouse et planté de quelques arbres. Les tombes ne sont plus visibles, hormis quelques stèles adossées au mur. Les alentours immédiats de la colline se composent d'arbres, de prairies de fauche et d'un jardin alpin.

Le temple est un lieu de culte actif. Les habitants de Château d'Oex et du pays d'En-Haut sont très attachés à cet endroit.

### LA BERNEUSE – LEYSIN :

Le site de la Berneuse, situé à 2'000 m d'altitude, il offre un panorama exceptionnel, en particulier sur la plaine du Rhône et le lac Léman, ainsi que sur les Alpes valaisannes et de Haute-Savoie. Il est très fréquenté et fortement anthropisé. Un restaurant panoramique, le Kuklos, ainsi que divers équipements de remontées mécaniques, télésièges et télécabines, y sont implantés. En été, seule la télécabine reliant Leysin au site est fonctionnel. Il représente le principal accès du public au site. Les traces de l'exploitation hivernale de la montagne y sont importantes et influencent fortement le paysage local.

## Objectifs :

Paysages en poésie est une manifestation éphémère, qui se déroulera durant l'été et l'automne 2004 (juin à octobre), mais elle repose sur des critères de durabilité. L'exposition s'intégrera au paysage et le mettra en valeur. Il s'agit également de préserver le patrimoine et de le valoriser.

Cette charte a pour but de limiter les impacts de la manifestation sur les sites en établissant une gestion respectueuse de l'environnement lors de l'installation, des exploitations et du démontage de ces dernières.

Les expositions prendront en compte les principes du développement durable par la promotion de l'économie locale, en étant équitable sur le plan social et en favorisant la protection de l'environnement.

L'Association Regards du Monde s'engage à respecter ou à faire respecter les **principes** suivants :

PRINCIPES COMMUNS AUX TROIS SITES :

- ♦ Le projet doit être élaboré en respectant toutes les législations en vigueur, notamment celles relatives à la protection de la nature et du paysage. Il tiendra compte également des normes de sécurité et de qualité.
- ♦ Le projet s'intégrera au paysage, à l'environnement et au contexte culturel.
- ♦ Les milieux naturels, la faune et la flore seront protégés et respectés. Si des plantations doivent avoir lieu, aucune espèce exogène à la région ne devra être semée et les essences arbustives doivent être en station
- ♦ Le site retrouvera son aspect initial une fois l'exposition terminée. S'il faut procéder à un resemis, des mélanges adaptés seront utilisés (conseil de la Conservation de la nature)
- ♦ La main d'œuvre locale sera favorisée pour l'installation des aménagements.
- ♦ Les matériaux de construction utilisés devront provenir des entreprises locales afin de limiter les transports et de soutenir l'économie locale. Ils seront naturels, recyclables ou réutilisables, et ne devront pas porter atteinte à la fertilité du sol ni à la qualité des eaux.
- ♦ Les machines utilisées lors de l'installation, de l'exploitation et du démontage des expositions seront adaptées au site et fonctionneront, si possible, avec des huiles biodégradables et des filtres à particules.
- ♦ Une gestion des déchets sera mise en place. Il s'agira de tenir compte du surplus de déchets engendrés par la manifestation et d'adapter le système de collecte. Aucun déchet ne sera laissé sur les sites d'exposition.
- ♦ Les offres en transport public pour accéder aux sites seront étoffées et les visiteurs en seront informés par les moyens de communication de la manifestation.
- ♦ Une information sera mise en place afin de sensibiliser les visiteurs aux patrimoines naturel, paysager, bâti et culturel. Les visiteurs devront observer un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des différents patrimoines. Le projet d'information sera soumis préalablement à la Conservation de la nature.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES AU COL DE LA CROIX :

- ♦ Les ressources naturelles seront conservées, en particulier les sols et les pâturages. Seul un chemin piéton sera tracé sur la colline.
- ♦ Les milieux naturels seront protégés et respectés. Les usagers devront se cantonner aux sentiers prévus à cet effet et ne piétineront pas le site en dehors du cheminement prévu.
- ♦ L'installation, l'exploitation et le démontage de l'exposition se feront en concertation avec les agriculteurs des chalets d'alpage afin de perturber au minimum leurs activités quotidiennes.
- ♦ La circulation des véhicules motorisés ne sera pas autorisée sur les routes d'accès aux chalets d'alpage. Le stationnement des visiteurs se fera sur le parking actuel du Col. Le cheminement jusqu'à l'exposition se fera par les sentiers pédestres existants, qui seront balisés, afin d'éviter le piétinement de la flore et des pâturages.
- ♦ Les chiens seront tenus en laisse afin de limiter au maximum le dérangement du bétail et de la faune sauvage présents à proximité du site de l'exposition.
- ♦ Les produits du terroir seront valorisés. Les producteurs locaux seront intégrés au concept de valorisation.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES A CHÂTEAU D'OEX :

- ♦ Le projet sera intégré au contexte religieux du site.
- ♦ Les milieux naturels, notamment les arbres et les prairies de fauche sur les versants de la colline, seront protégés et respectés.
- ♦ Une gestion de chantier sera mise en place afin de limiter au maximum les nuisances, en particulier

- sonores, liées à l'installation et au démontage des aménagements.
- ♦ Une gestion économe de l'éclairage sera mise en place.
- ♦ Les chemins d'accès au site existants seront balisés.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES A LA BERNEUSE - LEYSIN :

- ♦ Les chemins de randonnée donnant accès au site sont balisés. La manifestation ne modifiera pas l'usage de ce lieu.